

SEANCE PLENIERE DU 27 NOVEMBRE 2018

MOTION

Objet: « réforme du lycée et enseignement des langues régionales »

S'il apparaît dans l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à la réforme du lycée que les langues régionales figurent parmi les enseignements optionnels dans le nouveau baccalauréat 2021, des inquiétudes persistent.

Elles sont d'ailleurs partagées par la Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc (FELCO) qui, après une étude technique approfondie des éléments connus des changements introduits par la réforme du lycée, ont établi un tableau récapitulatif (joint en annexe) qui ne fait que renforcer les inquiétudes.

Considérant dans un premier temps que, déjà sous le régime actuel, il n'est pas possible pour un élève de filière technologique de choisir une langue régionale en option pour le baccalauréat ;

Considérant, au regard des éléments recueillis, que la réforme ne change rien dans ce domaine ;

Considérant, avec la mise en place du « nouveau bac » en 2021, que le choix d'une langue régionale en option ne sera possible que si celle-ci est enseignée dans l'établissement ou par le CNED ;

Considérant aussi les interrogations suivantes :

- Qu'elles sont les possibilités offertes aux élèves de terminale, scolarisés dans un établissement public ou privé dans lequel la langue régionale n'est pas enseignée, de s'inscrire à l'option en candidat libre ?
- Pour ce qui concerne notre langue, le fait de suivre les cours dispensés par une association de type SCOLA CORSA en dehors de l'établissement où il est scolarisé, et où le corse n'est pas enseigné, suffira-t-il à l'élève qui le souhaite de s'inscrire à l'option ?

Considérant également face à ces incertitudes les effets constatés suivants :

- Les inscriptions à SCOLA CORSA de MARSEILLE pour cette année scolaire 2018/2019 au cours de préparation de l'épreuve orale de corse au baccalauréat 2019 ont baissé de plus de moitié. Il y avait plus de 30 inscrits l'année dernière.
- Un lycée privé de Marseille, dans lequel est enseigné le corse depuis de nombreuses années, n'a pas ouvert pour cette rentrée 2018/2018 le cours de corse aux élèves de seconde par crainte qu'ils ne puissent présenter l'option en 2021. L'année dernière ce même établissement comptait 30 élèves de seconde qui suivant le cours de langue corse !

Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

Demande aux élus de la collectivité de Corse, ainsi qu'aux parlementaires de se saisir de ces problématiques.

Comparaison de la place, des possibilités et de la valorisation de l'enseignement de l'occitan avant et après la réforme du lycée et du bac de 2018

Avant la réforme

Avec la réforme

Série	Occitan au titre de	Épreuves	Niveau	Coefficient et % note finale	Série	Occitan au titre de	Épreuves	% de la note finale	
L	LV2	Écrit + Oral	B1	4 soit de l'ordre de 10,25 % note finale	Enseignement général	Enseignement commun LVB	Contrôle continu	« De l'ordre de 6% » *	
	LV2 approfondie (spécialité)	Écrit + Oral	B2	4 (+4) soit 20,50% note finale		suppression			
	LV3 de spécialité	Oral	A2	4 - soit 10,25 % note finale		suppression			
ES	LV2	Écrit + Oral	B1	2 - soit 5,5% note finale	Enseignement commun LVB				
	LV2	Écrit + Oral	B1	2 - soit 3,8 % note finale					
Toutes séries générales + STHR	Première option facultative bonifiante	Oral	A2	2 - Seuls les points au-dessus de 10 sont retenus. Ils sont multipliés par deux	Enseignement optionnel LVC				
Toutes séries générales + STHR	Deuxième option facultative bonifiante	Oral	A2	1 - Seuls les points au-dessus de 10 sont retenus	Contrôle continu. Dévalorisation : de l'ordre de 1% de la note finale Suppression du caractère bonifiant				
Technologies	LV2	Oral en CCF + écrit terminal	B1	2 - Soit 5% de la note finale	Enseignement technologique	Enseignement commun LVB	Contrôle continu	5 % de la note finale	
Possibilité d'être un « candidat libre » **	Choix lors de l'inscription au baccalauréat	En fonction du choix fait		En fonction du choix fait	Possibilité d'être un « candidat libre »			Impossible ! Obligation de s'inscrire en classe de première. Impossible si pas de cours ouvert.	

*formule utilisée dans la réponse du MEN

** candidat scolarisé dans un établissement public ou sous contrat où il n'y a pas de cours de LR où qu'il ne peut pas suivre

Premiers constats :

- Il y a beaucoup moins de possibilités : suppression de la LV2 approfondie, de la LV3 de spécialité, de la possibilité de choisir une deuxième option facultative.
- La valorisation est bien moindre. L'option facultative est complètement dévalorisée (de l'ordre de 1% de la note finale !).
- Il n'y a plus d'option facultative « bonifiante » pour les LR alors qu'elle est maintenue pour les langues anciennes.
- Il n'y a plus de parcours d'excellence (LV2 approfondie pour atteindre le niveau B2).
- Il n'est plus possible de se présenter en candidat libre, ce qui exclut tous les candidats potentiels issus de lycées dans lesquels il n'y a pas d'enseignement de l'occitan.